



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 58395

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour appliquer la circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004 portant sur l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degrés. Cette circulaire, parue au milieu de l'été dernier, a pour conséquence pratique d'entraîner la diminution de l'accès à la natation pour les élèves concernés, d'âge élémentaire ou secondaire. Aussi souhaiterait-il savoir s'il n'est pas envisageable de prévoir une période de transition afin de diminuer les effets contraignants de cette circulaire.

Texte de la réponse

La circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements du premier et du second degrés a posé un certain nombre de principes visant à assurer un enseignement de qualité, tout en garantissant la sécurité des élèves. Des difficultés d'application ont été signalées à la rentrée scolaire ; elles ont été aussitôt prises en compte par la circulaire n° 2004-173 du 15 octobre 2004, notamment en vue de faciliter la mise en oeuvre des nouvelles dispositions dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2005, page 1830

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5109